

PAR COURRIEL :

Montréal, le 6 août 2015

**Objet :** Demande d'accès aux documents pour les adresses 1187 à 1199, rue de  
Bleury, Montréal

**V/Réf**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 4 août dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants, concernant le 1199, rue de Bleury, sont accessibles. Il s'agit de :

1. Lettre de notre Ministère datée du 26 mai 1997; 2 pages
2. Lettre de Alfid Services Immobiliers ltée datée du 25 juin 1997; 1 page
3. Lettre de notre Ministère datée du 4 juillet 1997; 1 page

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande pour les autres adresses.

**Bureau de Montréal**  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662  
Courriel : [isabelle.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p.j. (articles et recours)



Le 26 mai 1997

Service Immobilier Alfid  
1199, de Bleury  
Montréal (Québec)  
H3B 3J1

N/Réf.: 7610-06-01-0325901

Objet : Obligation d'éliminer les huiles et les équipements électriques contaminés par des BPC en concentration inférieure ou égale à 10 000 mg/kg

---

Mesdames,  
Messieurs,

Pour faire suite à l'annonce faite le 11 mai 1996 par le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur David Cliche, nous vous rappelons votre obligation de vous conformer à l'article 53 du Règlement sur les déchets dangereux concernant l'élimination de vos huiles et équipements électriques contaminés par des BPC en concentration inférieure ou égale à 10 000 mg/kg.

Vous voudrez bien nous faire part de vos intentions face à cette obligation et nous transmettre au plus tard le **26 juin 1997**, les informations suivantes :

- un plan d'action incluant un calendrier des activités d'élimination;
- un inventaire des BPC entreposés et leur concentration par type de déchet;
- l'identification de la ou des entreprises à qui l'élimination des BPC sera confiée (si vous ne possédez pas cette information au moment de votre réponse, nous aviser lorsqu'elle sera disponible).

...2

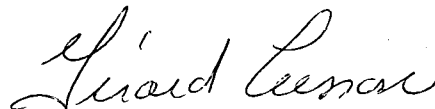
Une liste des éliminateurs de BPC qui ont déjà été autorisés à faire des travaux similaires sur d'autres sites ou ayant les autorisations requises pour effectuer l'élimination chez-eux, est jointe à la présente à titre d'information.

Il est à noter que le Ministère pourra en tout temps utiliser les pouvoirs légaux lui étant conférés pour faire appliquer les dispositions relatives à l'élimination de BPC.

Pour toute information concernant la présente, vous pouvez contacter monsieur Mourad Mikhail au (514) 873-3636, poste 226.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le chef du Service industriel,



Gérard Cusson

GC/MM/II

p. j.



Le 4 juillet 1997

Monsieur art 53-54  
Directeur  
ALFID Services immobiliers Ltée  
500, place d'Armes, bureau 2600  
Montréal (Québec) H2Y 2W2

N/Réf. : 7610-06-01-0325901

Objet : Élimination des équipements électriques contaminés par des BPC  
en concentration inférieure ou égale à 10,000 mg/kg

---

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 25 juin 1997 et vous informons  
que l'information transmise sera versée au dossier.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec  
le soussigné au (514) 873-3636, poste 226.

Veillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

MM/II

Mourad Mikhaïl  
Service industriel